



A la découverte des panneaux

Bonne lecture.



Merci à Severine pour la transmission des infos aux jeunes !

Code de forme

Triangle	Rond	Carré	Losange	Octogone	Rectangle
= DANGER	= OBLIGATION OU INTERDICTION	= INDICATION	= PRIORITÉ	= ARRÊT	= DIRECTION

DANGER

Virages



Succession de virages dont le premier est à gauche.



Virage à droite.



Virage à gauche.



Succession de virages dont le premier est à droite.

DANGER

Chaussée



Chaussée rétrécie par la droite.



Chaussée rétrécie.



Chaussée rétrécie par la gauche.



Ralentisseur du type dos d'âne.



Chaussée glissante.



Autres dangers.



Débouché de cyclistes venant de gauche ou de droite.



Passage de cavaliers.



Passage d'animaux sauvages.

obstacles

DANGER

Chaussée



Endroit fréquenté par les enfants.



Annnonce de feux tricolores.



Passage pour piétons.

DANGER

Panneaux d'intersections

6

STOP
Stop : signal de position. Arrêt obligatoire, puis cédez le passage à gauche et à droite.

Carrefour à sens giratoire.

Intersection où la priorité à droite est applicable.

Traversée d'une aire de danger aérien.

Route à caractère prioritaire, à toutes les intersections.

Fin de route à caractère prioritaire.

Priorité ponctuelle : uniquement à l'intersection annoncée.

Stop : signal avancé. Arrêt obligatoire, puis cédez le passage à gauche et à droite.

Cédez le passage : signal avancé

Cédez le passage : signal de position.

Annonce de feux tricolores.

INTERDICTION

Panneaux ronds bordés rouge

7

Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens.

Accès interdit aux piétons.

Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection.

Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection.

Sens interdit.

Interdiction de faire demi-tour, prochaine intersection incluse.

Accès interdit aux cyclomoteurs.

Accès interdit à tous les véhicules à moteur.

Interdiction de dépasser les véhicules à moteur sauf les deux roues sans side-car.

Accès interdit aux cycles.



OBLIGATION

10

Panneaux fond bleu bordés de blanc



Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque.



Chemin obligatoire pour piétons.



Vitesse minimale obligatoire.



Autre obligation.

OBLIGATION

11

Directions

AVANT LE PANNEAU



Obligatoire de tourner à gauche avant le panneau.



Obligatoire de tourner à droite avant le panneau.



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche.



Directions obligatoires à la prochaine intersection : à droite ou à gauche.



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à droite.



Contournement obligatoire de l'obstacle par la droite.



Contournement obligatoire de l'obstacle par la gauche.



Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à gauche.



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit.



Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à droite.

INDICATION

Panneaux carrés fond bleu bordés de blanc



Circulation à sens unique.

NE PAS CONFONDRE AVEC :



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit



Arrêt d'autobus.



Impasse.



Arrêt de tramway.

INDICATION

Panneaux carrés fond bleu bordés de blanc



Double-sens cyclables.



Ce type de panneau situé sous le panneau de sens interdit à tous véhicules, est utilisé pour permettre aux cyclistes d'emprunter les doubles sens cyclables.

Les voies vertes ne sont pas des pistes cyclables !

Le partage de l'espace est la règle de base pour tous les usagers qui y sont autorisés :

- les cyclistes,
- les rollers,
- les piétons,
- les personnes à mobilité réduite (PMR),
- et sous certaines conditions d'autorisation, les cavaliers.

Chacun utilisera la partie droite de la chaussée dans son sens d'acheminement.

Une vitesse adaptée permettra une bonne cohabitation entre les plus lents (les plus vulnérables) et les plus rapides.



Voie verte.

NE PAS CONFONDRE AVEC :



Itinéraire cyclable.

Nées du Code de la rue, les zones de rencontres donnent priorité aux piétons par rapport à l'ensemble des usagers motorisés et cyclistes.

Pas d'aménagements cyclables, exceptés pour les rues à sens unique.

Vitesse limitée : 20 km/h.



Zone de rencontres.

INDICATION

14

Panneaux carrés fond bleu
bordés de blanc

INTERDIT AUX CYCLISTES !



Aire piétonne.



Parc de stationnement.



Entrée d'autoroute.



Début de piste ou bande cyclable conseillée.



Route à accès réglementé.

INDICATION : services

15

Panneaux fond blanc bordés de bleu



Informations relatives aux services
ou activités touristiques.



Camping pour tentes.



Auberge de jeunesse.



Emplacement pour pique-nique.



Poste de secours.



Restaurant



Chambre d'hôtes ou gîte.



Toilettes ouvertes au public.

TEMPORAIRE

16

Panneaux triangulaires fond jaune bordés de rouge



Annonce de signaux lumineux réglant la circulation.



Travaux.



Chaussée glissante.



Chaussée rétrécie par la droite et/ou la gauche.



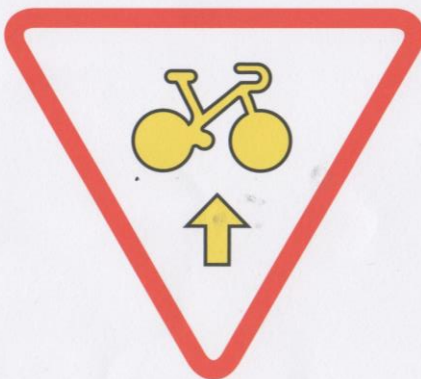
Projections de gravillons.



Autre danger.

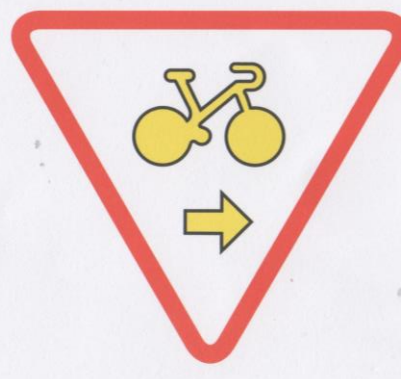
NOUVEAUX PANNEAUX

17



"Aller tout droit".

Panneau autorisant le cycliste à franchir le feu rouge et poursuivre son chemin tout droit.



"Tourne à droite".

Panneau autorisant le cycliste à franchir le feu rouge et s'engager vers la voie de droite.

Pour aller plus loin dans la découverte, voici quelques liens utiles :

www.coolcycling.ch

www.securite-routiere.gouv.fr

www.aua-signalétique.com

www.passtoncode.fr

